Envoyé en préfecture le 21/05/2026
Reçu en préfecture le 21/05/2026
Publié le
ID : 035-213502016-20260519-D2026_31-DE

N° **2026 - 31**

Département
d'ILLE ET VILAINE
Arrondissement
de RENNES

Commune
de
Muël
35290

EXTRAIT DU REGISTRE DES DELIBERATIONS DU

CONSEIL MUNICIPAL

°°°°°°°°°°°°°°°°°°°°°°°°°°°°°°°°°°

Date de convocation :
12 mai 2026

Nombre de conseillers en exercice : 15

Présents : 12
Votants : 13

***L'an deux mil vingt-six le dix-neuf mai** à dix-neuf heures trente minutes, le conseil municipal, légalement convoqué, s'est réuni à la Mairie, en session ordinaire, sous la présidence de Monsieur Patrick CHENAIS, Maire de MUEL.*
Etaient présents : CHENAIS Patrick, Maire, CARDINAL Françoise, MEANCE Alain, adjoints, BRIAND Claude, LEPRETRE Nathalie, THEBAULT Nicole, JOLIVET Jean-Philippe, GILLET Isabelle, DARTOIS Jérôme, GUILLARD Frédéric, DUBOST Marie-Laure, GREFFIER Nolwenn,
Etaient absents : MORICE Anne-Marie, BEDEL Pierrick, VONE Nina
Procuration de Mr BEDEL Pierrick à Mr CHENAIS Patrick
Madame CARDINAL Françoise a été élue secrétaire de séance.

Thème : Fonction Publique
Objet : Création d'un poste d'attaché territorial principal

Monsieur le Maire rappelle au conseil que conformément à l'article L. 313-1 du code général de la fonction publique, les emplois de chaque collectivité sont créés par l'organe délibérant de la collectivité.

Monsieur le Maire expose qu'il est nécessaire de créer un emploi permanent en raison des missions suivantes : Secrétaire Général de Mairie
Ainsi, en raison des tâches à effectuer, il propose au conseil municipal de créer, à compter du 1er juin 2026, un emploi permanent de secrétaire général de Mairie relevant de la catégorie hiérarchique A+ et du grade d'attaché territorial principal à temps complet dont la durée hebdomadaire de service est fixée à 35h/35ème.
Cet emploi doit être pourvu par un fonctionnaire.

Le poste est pourvu à titre exclusif par la voie de l'avancement de grade.

Après en avoir délibéré, le conseil municipal, à l'unanimité décide :

- de créer un emploi permanent sur le grade d'attaché territorial principal relevant de la catégorie hiérarchique A+ pour effectuer les missions de secrétaire général de Mairie à temps complet à raison de 35h/35ème), à compter du 1er juin 2026,
- autorise Monsieur le Maire à signer tous les documents se rapportant au poste.

La dépense correspondante sera inscrite au chapitre 011 article 6611 du budget primitif 2026

Certifié exécutoire le
Reçu en Préfecture le
Publié ou notifié le

Pour extrait conforme,
Le Maire,
Patrick CHENAIS